

Écrit par (Sylvie Duval)
Jeudi, 22 Mai 2014 00:00 -

Aujourd'hui, la Commission européenne a publié un rapport sur l'application, par les États membres, des [règles de l'UE en matière de redevances aéroportuaires](#), à savoir les taxes que payent les compagnies aériennes aux aéroports en contrepartie de l'utilisation des pistes et des terminaux. D'après les estimations, ces redevances représentent jusqu'à 10 % des coûts de fonctionnement des compagnies aériennes et se répercutent, au final, sur le prix du billet payé par les passagers. En faisant obligation aux aéroports de fixer le prix d'utilisation de leurs installations dans le respect des principes du marché, la

[directive](#)

aide les passagers à obtenir un bon rapport qualité-prix lorsqu'ils voyagent d'un aéroport européen à un autre. La directive s'applique actuellement à quelque 75 aéroports de l'Espace économique européen.

Le rapport indique que depuis l'entrée en application de la directive en 2011, la manière dont les grands aéroports européens fixent leurs redevances aéroportuaires est devenue plus transparente. D'une manière générale, les consultations entre aéroports et compagnies aériennes, requises par la directive, ont désormais lieu et des autorités de supervision indépendantes ont été créées dans les États membres. Toutefois, les problèmes recensés dans un certain nombre d'aéroports importants montrent que la directive n'est pas appliquée uniformément dans l'UE et qu'il convient de suivre encore l'évolution de la situation. En raison principalement de la mise en place d'un véritable marché européen du transport aérien et de la concurrence qui en a découlé, les aéroports de l'UE ont connu une transformation importante de leurs activités, ce qui a également eu une incidence sur la fixation des redevances aéroportuaires.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Aviation la Commission fait état d'une transparence accrue dans la fixation des redevances aéroportuaires mais d'une application inégale des règles par les États membres](#)